



Exchange Regulation

**COMMUNIQUÉ N° 2/2014  
DU 25 FÉVRIER 2014**

***Cotation des ETF gérés activement selon le Standard pour les placements collectifs de capitaux de SIX Swiss Exchange***

I. ETF GÉRÉS ACTIVEMENT

Les ETF gérés activement sont des Exchange Traded Funds dont le gestionnaire supervise et optimise activement la composition du fonds. Contrairement aux ETF gérés passivement, ils ne répliquent aucun indice ou sous-jacent mais ont pour objectif de battre un indice de référence.

II. COTATION SELON LE STANDARD POUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS DE CAPITAUX

Les ETF gérés activement peuvent être cotés à SIX Swiss Exchange conformément au Standard pour les placements collectifs de capitaux. S'appliquent alors les dispositions du Règlement de cotation. De surcroît, les ETF gérés activement doivent être clairement identifiés comme tels par l'émetteur ou son représentant agréé. L'identification doit avoir lieu dans le cadre de la requête de cotation ou dix jours de bourse au moins avant le premier jour de négoce à l'aide d'une déclaration établie séparément. Par ailleurs, une «Convention concernant la transparence des ETF gérés activement» doit être signée entre l'émetteur et SIX Swiss Exchange. Celle-ci fixe les exigences supplémentaires à respecter en matière de transparence lors de la cotation de tels produits sur la plateforme de SIX Swiss Exchange.

**Contact:**

E-mail: [cotation@six-group.com](mailto:cotation@six-group.com)

Tél.: +41 (0)58 399 29 90

**Contact pour toute question sur la «Convention concernant la transparence des ETF gérés activement»:**

Contact: Alain Picard, Head Product Management, SIX Swiss Exchange SA

E-mail: [Alain.Picard@six-group.com](mailto:Alain.Picard@six-group.com)

Tél.: +41 (0)58 399 25 59

Les Communiqués de SIX Exchange Regulation sont disponibles sur internet en français, allemand et anglais:

[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six\\_exchange\\_regulation\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_fr.html)

[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six\\_exchange\\_regulation\\_de.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_de.html)

[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six\\_exchange\\_regulation\\_en.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_en.html)